

DREETS BFC :Technicien(ne) chargé(e) de contrôles en métrologie légale H/F

Ref : MEF_2023-13627

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

Direction générale des entreprises (DGE)
Ministères économiques et financiers

Domaine : Gestion budgétaire et financière

Date limite de candidature : 30/12/2023

Nature de l'emploi Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels		Expérience souhaitée Confirmé	
Rémunération <small>(fourchette indicative pour les contractuels)</small> Non renseigné	Catégorie Catégorie B (profession intermédiaire)	Management Non	Télétravail possible Oui

Vos missions en quelques mots

(Références internes : BFC-PC-006)

La métrologie légale est encadrée par le décret n°2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure.

Le site internet de la DGE donne de multiples informations sur cette activité de la métrologie légale : <https://metrologie.entreprises.gouv.fr/fr>

Le service de métrologie légale de la DREETS BFC a en charge le suivi du bon respect de cette

réglementation sur l'ensemble de la région.

Les activités principales sont les suivantes :

- la surveillance du parc des instruments de mesure (pour 25 à 30 % du temps de travail à l'échelle du service), afin de s'assurer que les détenteurs d'instruments font bien contrôler leurs instruments utilisés dans le cadre d'un usage réglementé, et le cas échéant que ce contrôle a été correctement réalisé par les organismes qui sont intervenus sur ces instruments.
Ce type de surveillance comprend des examens administratifs et des essais techniques limités. En cas de défaut de contrôle, le technicien en métrologie légale, assermenté, peut être amené à refuser un instrument et sanctionner son détenteur (procès-verbal, amende administrative) ;
- la surveillance des organismes intervenant sur les instruments de mesure (organismes désignés ou agréés, réparateurs, installateurs...). Cette surveillance est réalisée au travers de plusieurs types d'opérations de contrôle : visites de supervision inopinées (consistant à superviser inopinément l'intervention d'un technicien d'un organisme) ; visites de suivi approfondies et audits (consistant à contrôler, lors de visites programmées, les dispositions mises en place par les organismes pour réaliser des prestations conformes aux textes en vigueur) ; suivi administratif des organismes, instruction des dossiers de demande d'attribution de marques réglementaires ou d'agrément préfectoraux.
En cas d'intervenant qui ne remplit pas ses obligations, le technicien en métrologie légale peut être amené à proposer une suspension ou un retrait d'agrément ;
- la surveillance du marché (contrôle de la conformité des instruments de mesure neufs, mis sur le marché) avec notamment le contrôle d'opérateurs économiques qui ont mis sur le marché des instruments relevant de la métrologie légale ;
- le suivi des plaintes et réclamations d'organismes ou de consommateurs, qui nécessite parfois la réalisation d'essais techniques, notamment sur les pompes à essence (contrôle avec des jauges étalonnées) et instruments de pesage (contrôle avec des masses-étalons).

La zone d'intervention est l'ensemble de la région BFC

Profil recherché

Ce poste conviendrait à un profil technicien disposant de préférence de compétences dans le domaine de la métrologie ou susceptible de les acquérir à court terme. Des formations métier sont dispensées pour les compléter.

Le candidat devra avoir des bases scientifiques, être autonome et disposer d'un savoir être en

situation de contrôle sur le terrain. Une capacité d'analyse fine des sujets et d'aisance rédactionnelle est souhaitée. Il devra savoir faire remonter à sa hiérarchie les situations les plus complexes.

Niveau d'études minimum requis

Niveau

Niveau 5 Diplômes de niveau bac +2

Éléments de candidature

Personne à contacter



À propos de l'offre

Conditions particulières d'exercice

Ces missions nécessitent des déplacements sur l'ensemble de la région, en moyenne 3 jours par semaine.

Elles nécessitent la conduite fréquente d'un véhicule de service.

Certains contrôles doivent être réalisés avec des moyens étalons (jauges, masses) et peuvent ainsi nécessiter ponctuellement le port de charges lourdes (jauges de 20 litres et 5 litres pour les contrôles de stations-services ; masses-étalons de 20 kg et 1 kg pour les contrôles d'instruments de pesage).

Il s'agit d'une mission régaliennne qui nécessite, outre la maîtrise de la réglementation et les capacités de comportement ad hoc (pouvoirs de police), d'avoir des connaissances scientifiques de base, afin de comprendre le fonctionnement des instruments de mesure contrôlés ainsi que le contenu des textes normatifs applicables à ces instruments, ou encore de vérifier les calculs réalisés par les organismes contrôlés (erreurs maximales tolérées, calculs d'incertitudes liés aux moyens étalons...). Les constats rédigés à l'issue des contrôles nécessitent clarté et qualité rédactionnelle.

Un cursus de formation est à suivre (à ce jour, dans les Hauts de France) pour parfaire les connaissances techniques et réglementaires de l'agent.

Une durée minimale sur le poste d'au moins 3 ans est souhaitée compte tenu du délai nécessaire à l'acquisition des compétences.

Fondement juridique

L 332-2,2

Statut du poste

Vacant à partir du 01/01/2024

Métier de référence

Contrôleuse / Contrôleur budgétaire externe

Qui sommes nous ?

Le poste à pourvoir est ouvert à Dijon (21) ou à Besançon (25)

L'activité métrologie légale, rattachée au Pôle C « Concurrence, Consommation, Répression des fraudes et Métrologie » de la DREETS Bourgogne-Franche-Comté couvre la surveillance des instruments de mesure de divers catégories telles que le pesage, les ensembles de mesurage de liquide autre que l'eau, les taximètres, les compteurs d'énergie thermique/électrique, etc. utilisés principalement pour les transactions commerciales, la fourniture de l'eau et des énergies, des opérations de mesurage intéressant la sécurité des personnes et des biens, ...

La région Bourgogne-Franche-Comté compte environ 135 organismes installateurs, vérificateurs, réparateurs, fabricants ou importateurs d'instruments de mesure. L'ensemble du territoire comporte 8 départements : Côte d'Or, Nièvre, Yonne, Saône et Loire, Doubs, Jura, Haute-Saône, Territoire de Belfort.

Basé à Besançon et fonctionnant en bi-site (Dijon et Besançon), le service de métrologie légale est composé de 9 agents : un chef de service, un adjoint au chef de service, cinq techniciens du corps de l'industrie et des mines (dont 4 techniciens supérieurs en chef) et deux agents du corps des secrétaires administratifs en charge de missions techniques.

La présente fiche de poste est relative à un poste de technicien. Le technicien opérera sur l'ensemble des catégories d'instruments précités. Il sera aussi à terme référent technique et réglementaire sur une ou des catégories d'instruments.

L'organisation du service est susceptible d'évoluer pour maintenir son efficacité globale.